

# **Prévention et contrôle des infections (PCI) pour la maladie à virus de Marburg (MVM) : préparation de votre établissement pour l'identification de patients potentiellement atteints de la MVM**

---

**Établissements de santé à ressources limitées ou intermédiaires**

**Mise à jour : mars 2023**

# Objectifs d'apprentissage

À l'issue de cette présentation, les participants seront en mesure :

- d'expliquer pourquoi le dépistage de la MVM est important ;
- de décrire les meilleures pratiques en matière de mise en place d'une zone de dépistage de la MVM.

# Discussion

Pourquoi est-il important de séparer les personnes suspectées d'être atteintes de la MVM des autres patients dans un établissement de santé ?

L'identification précoce et la séparation des patients suspectés de MVM empêchent l'introduction d'une MVM non reconnue dans votre établissement de santé.

Cela protège :

**VOUS**

**Vos collègues et patients**  
**Votre communauté**

# Stratégies clés pour prévenir l'introduction de la MVM dans les établissements de santé :

- Identifier
- Isoler
- Informer

Mise en place d'une zone de dépistage

# Identifier

**Le dépistage** est le processus d'évaluation permettant de savoir si un patient répond à une définition de cas standardisée.

Le dépistage comporte 2 parties, à savoir :

- **contrôle de la température**
- **questionnaire** sur les signes, les symptômes et les facteurs de risque

# Points clés pour le dépistage de la MVM

- Le dépistage doit avoir lieu au **point d'entrée** d'un établissement de santé.
- La zone de dépistage doit être mise en place afin que **TOUTES** les personnes puissent faire l'objet d'un dépistage avant d'entrer,
  - y compris les patients, les professionnels de la santé et les membres de la famille qui les accompagnent

# Création d'une zone de dépistage

- Adaptez la zone de dépistage à la conception de l'établissement et à ses ressources.
  - **Une construction d'infrastructures n'est PAS nécessaire**
  - Elle pourrait se réduire à deux chaises séparées par une table

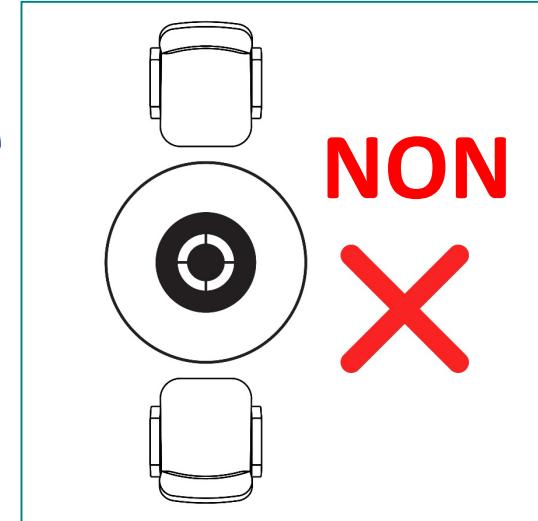


Une distance d'au moins 1 mètre doit être maintenue (sauf pendant la prise de température) selon les recommandations de l'OMS

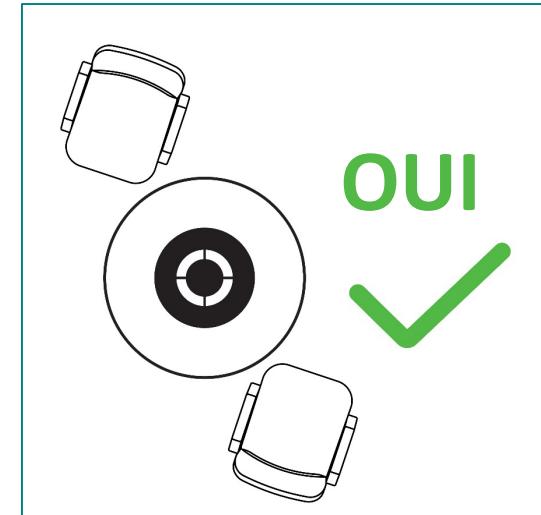
# Configuration des zones de dépistage

Pour leur propre sécurité, les personnes qui effectuent le dépistage doivent pouvoir :

- Maintenir une distance (au moins 1 mètre selon la recommandation de l'OMS, soit la longueur d'un bras) par rapport à la personne faisant l'objet du dépistage
- Éviter les interactions directes en face à face
  - Si possible, placer du plexiglas entre la personne qui effectue le dépistage et la personne faisant l'objet du dépistage
  - Placer les chaises aux angles les unes par rapport aux autres



*Placez les chaises aux angles pour éviter d'être face à face. Vous pouvez maintenir une distance appropriée en plaçant une table entre les chaises.*

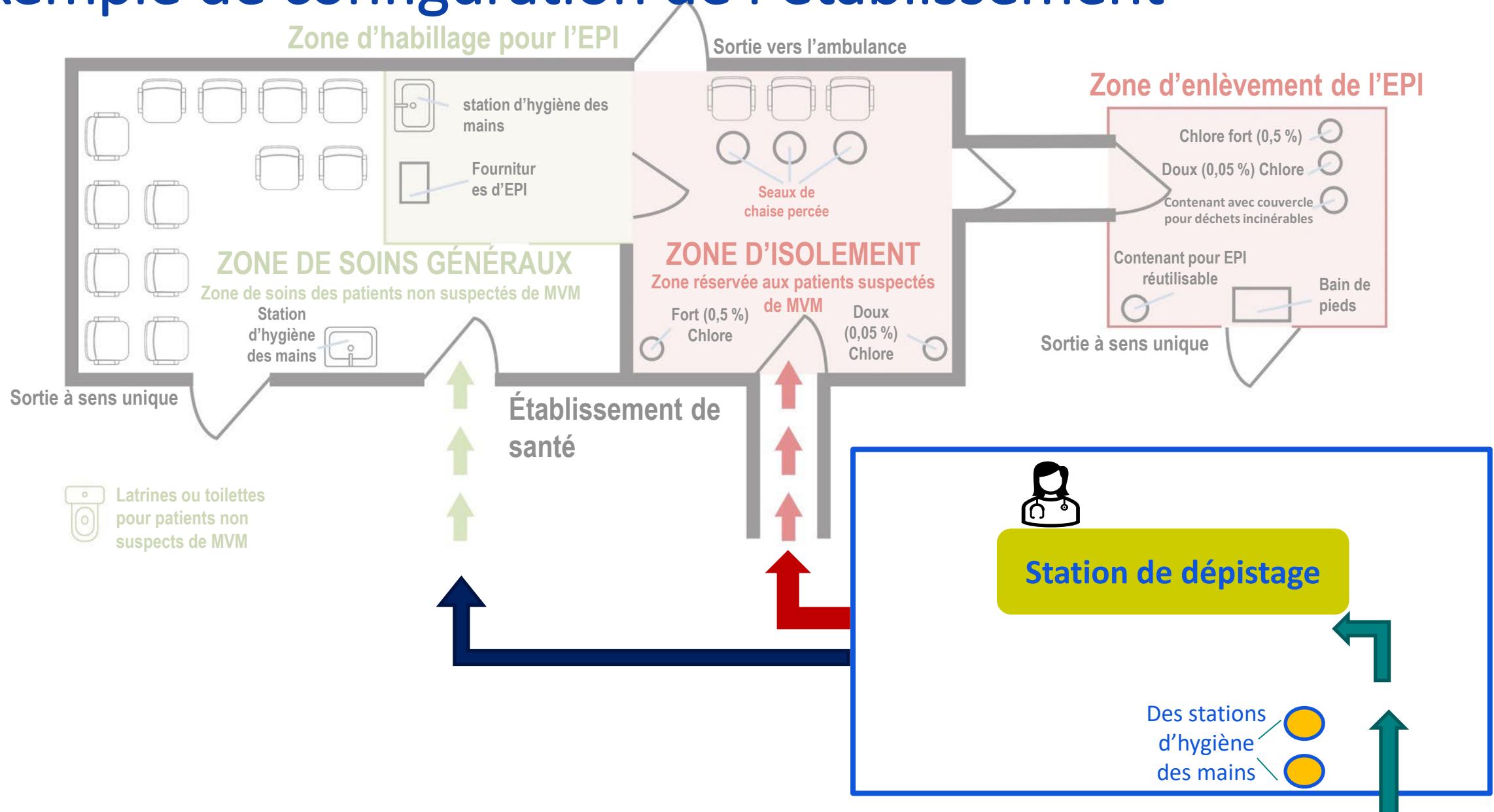


# Matériel des zones de dépistage

La zone de dépistage doit disposer du matériel suivant :

- Station d'hygiène des mains avec du savon liquide pour le lavage des mains (l'autre option consiste en une solution hydroalcoolique pour les mains) et des serviettes en papier ou en tissu
- Bacs à déchets : un bac à déchets généraux (qui ne présentent pas de risques biologiques)

# Exemple de configuration de l'établissement



# Réflexion

Dans quelle mesure la zone de dépistage de la MVM est-elle différente des autres zones de dépistage que vous avez peut-être mises en place par le passé ?

Quelles difficultés avez-vous rencontrées, par le passé, lors de la création des zones de dépistage ? Ou, si vous n'avez jamais eu à le faire auparavant, quelles sont les difficultés que vous vous attendez à rencontrer ?

# Points importants à retenir

- Un dépistage adéquat empêche les patients non reconnus atteints de la MVM d'entrer dans un établissement de santé.  
**Cette mesure vous protège, ainsi que vos patients et votre communauté.**
- Le dépistage doit avoir lieu au **point d'entrée** d'un établissement de santé.
- La zone de dépistage doit être mise en place afin que **TOUTES** les personnes puissent faire l'objet d'un dépistage avant d'entrer

# Merci !

Pour en savoir plus, contactez les CDC au  
1-800-CDC-INFO (232-4636)  
TTY : 1-888-232-6348 [www.cdc.gov](http://www.cdc.gov)

Les résultats et les conclusions présentés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne sont pas nécessairement représentatifs de la position officielle de Centers for Disease Control and Prevention (Centres pour le contrôle et la prévention des maladies).

